

Bon de commande, entre les soussignés (ci-après dénommés « les parties ») :

Le Client	Le Prestataire
Société : <b>EVOGUE</b> Forme : <b>SAS</b> Représenté par : <b>Liam TARDIEU</b> Siret : <b>790 127 617 000 21</b> // Code NAF-APE : <b>6202A</b> Contact : <b>06 58 10 58 58 - liamtardieu@evogue.fr</b> Adresse : <b>208 rue de la croix nivert, 75015, Paris</b>	Société : / Forme : <b>Auto-Entrepreneur</b> Représenté par : <b>Sebastien Serre</b> Siret : <b>753 284 512 00013</b> Contact : <b>06 84 47 06 82 - sebastien@thivinfo.com</b> Adresse : <b>12 avenue lucien bretignieres, 78850, Thivernal Grignon</b>

Date	Heure de cours	Sujet	Centre	Adresse	Tarif HT / jour
02/03/2017	09h/17h - 09h00-12h30 13h30-17h00	Woocommerce	Ifocop	Allee Rosa Luxemburg, 95610 Eragny, France	200 €
03/03/2017	09h/17h - 09h00-12h30 13h30-17h00	Woocommerce	Ifocop	Allee Rosa Luxemburg, 95610 Eragny, France	200 €

Mode de règlement : virement bancaire.  
 Frais remboursable : Non.  
 Délai de règlement : 60 jours maximum après réception de facture.

Total HT : **400 €**.  
 Nombre de jours : **2 jours - 14 heures**.  
 TVA : Le prestataire déclare ne pas être assujetti à la TVA.

Vous nous avez proposé d'intervenir chez nos clients pour des prestations de formation, si vous êtes d'accord avec les conditions ci-dessus, merci de nous confirmer votre acceptation par votre signature sur ce bon de commande.

« En signant ce Bon de Commande, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales contractuelles, qui m'ont été transmises en deuxième page, et les accepte sans réserve ».

Fait en deux originaux, à Paris, le **01/03/2017**.

## Signature

Le client	Le prestataire
	

## Contrat de Prestation de services - Conditions Générales

### 01. OBJET

EVOGUE, le client, représente l'entreprise qui exprime le besoin d'une ou plusieurs missions de formation informatique à effectuer auprès de ses propres clients finaux.

Le prestataire, formateur indépendant, spécialiste du domaine, et externe à la société EVOGUE, se propose d'intervenir sur les missions dont les caractéristiques requièrent une expérience et une expertise particulière ou une disponibilité dont EVOGUE ne dispose pas elle-même.

Afin d'être au contact des apprenants et assurer l'enseignement dans les meilleures conditions possibles (coordination, utilisation de logiciel, etc.), les missions seront exécutées dans les locaux des clients finaux de la Société EVOGUE.

Le présent contrat contient tous les engagements des parties ; les correspondances, offres, ou propositions antérieures à la signature du présent contrat, seront considérées comme non-avenues.

### 02. INDÉPENDANCES DES PARTIES

Le Prestataire reconnaît et déclare que ce contrat de prestation et la nature de la relation professionnelle exclut tout lien de subordination, il permet simplement de préciser les conditions d'une, voire plusieurs, collaborations ponctuelles en sous-traitance et ne peut être considéré comme un contrat de travail.

Le Prestataire n'a pas vocation à faire partie de l'effectif de l'entreprise. Il n'agira qu'en tant que Prestataire externe. EVOGUE n'est pas son employeur et n'en n'assumera pas les obligations. Le Prestataire et EVOGUE sont et demeurent des entités indépendantes, aucune partie ne peut engager l'autre partie sans son accord.

Aucune des stipulations du document ne pourra être interprétée comme créant entre le Prestataire et EVOGUE, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Le Prestataire s'engage à ne pas se mettre volontairement dans une situation de dépendance économique et prévoit de démarcher régulièrement d'autres clients afin que EVOGUE ne soit pas son seul et unique client. D'une manière générale, le Prestataire s'engage à ne pas réaliser la totalité de son chiffre d'affaires avec EVOGUE et ne pourra évoquer l'éventuelle dépendance économique ou l'éventuelle requalification du contrat vis-à-vis de EVOGUE. Conformément aux dispositions des articles L.8221-6 et L.8221-6-1, la présomption de travailleur indépendant est établie par la production de son immatriculation INSEE ou de son extrait Kbis par le Prestataire au moment de la signature du présent contrat.

### 03. MODALITÉS D'INTERVENTION ET DURÉE

EVOGUE s'engage à préciser toutes les informations nécessaires afin que le Prestataire puisse effectuer sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Le Prestataire justifie d'une expérience significative dans le domaine informatique et déclare être en mesure d'assurer l'enseignement requis pour les missions qui lui seront confiées.

En cas de problème (maladie, absence, ...), le Prestataire s'engage à prévenir la Société EVOGUE le plus rapidement possible afin que celle-ci puisse trouver une solution de remplacement et prévenir son client final.

Le présent contrat est conclu pour une durée équivalente à celle de la mission, entre le 01/02/2017 et le 28/02/2017.

### 04. EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le Prestataire s'engage à fournir aux clients finaux de la société EVOGUE un service et des prestations de qualité, pour cela, il prendra toutes les dispositions nécessaires (étude et préparation des cours, réflexion sur l'approche pédagogique, correction d'éventuelles évaluations). Il est convenu entre les parties que les responsables ci-dessus désignés se tiendront régulièrement informés du déroulement des missions. Le Prestataire s'engage à achever personnellement toute prestation acceptée (sans possibilité de délégation ou de céder la prestation à un tiers).

### 05. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Tout comme EVOGUE, le Prestataire affirme avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie solvable, en mesure de couvrir d'éventuels dommages et valable au minimum le temps de la mission.

Le Prestataire est le seul responsable des dommages ou préjudices de toutes natures pouvant être causés de quelque manière que ce soit à lui-même, à ses biens et à son matériel, ainsi que des dommages ou préjudices de toutes natures causés aux préposés et agents de EVOGUE, de sa société cliente, ainsi qu'à tout tiers, et trouvant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, leur origine dans l'accomplissement de la mission, objet du présent contrat.

### 06. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire considèrera tous documents, informations, données, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de ses missions comme strictement confidentiels et s'interdira d'en divulguer les contenus.

### 07. TARIF, FRAIS, FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

En contrepartie des interventions effectuées par le Prestataire, EVOGUE s'engage à effectuer le paiement des missions pour lesquelles le Prestataire est sollicité.

La rémunération est fixée à la journée et fait l'objet d'une discussion totalement libre avant d'être acceptée préalablement par les deux parties et validée par la signature du Prestataire dans ce présent document.

Les frais de déplacement et de repas seront à la charge du Prestataire. Plus généralement, aucuns frais annexes ne pourront être facturés à EVOGUE.

Chaque facture sera payée dans un délai maximum de 60 jours (calendaires) après réception.

EVOGUE se réserve le droit de ne pas régler au Prestataire, les prestations qui n'auront pu être refacturées à son client final pour un manque de conformité (absence, retard, manquement professionnel majeur).

### 08. LOYAUTÉ ET RESPECT DE LA CLIENTÈLE

Le Prestataire étant au contact régulier des clients de la société EVOGUE, durant les missions et en cas d'arrêt des prestations, est soumis à une obligation de loyauté et de respect de la clientèle pendant une durée d'au moins 3 ans après la fin du dernier contrat signé avec EVOGUE. Le montant des honoraires intègre cette obligation de non-concurrence que le Prestataire reconnaît avoir discuté et librement accepté sans réserve.

Le Prestataire reconnaît que cette obligation de respect de clientèle ne porte nullement atteinte à sa liberté de travail en ce qu'elle ne lui interdit pas de travailler, pour le compte de sociétés concurrentes, de créer lui même une société concurrente ou encore d'exercer sous quelque forme que ce soit une activité concurrente à celle de la société EVOGUE à la condition expresse de ne pas détourner la clientèle de la société EVOGUE.

En cas de non-respect de l'obligation de loyauté, le Prestataire s'expose à être condamné au versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la Société EVOGUE.

### 09. DECLARATION

Le Prestataire atteste sur l'honneur être en régularité avec l'Administration fiscale et l'Urssaf, être enregistré comme travailleur indépendant et dûment habilité à travailler en tant que tel.

Le Prestataire déclare être à jour de ses cotisations fiscales et sociales. Evogue procédera à des vérifications dites « de vigilance », le Prestataire devra obligatoirement produire les attestations nécessaires pour le justifier, il dégage EVOGUE de tout recours à cet égard et en cas d'irrégularité en assumera seul et pleinement la responsabilité devant l'Administration concernée.

Le Prestataire déclare :

- Ne pas vouloir contacter, démarcher, détourner les clients de la Société EVOGUE,
- Ne pas vouloir être lié à la Société EVOGUE par une embauche et ne pas être dans une relation de subordination,
- Ne pas être en situation de dépendance économique et travailler avec plusieurs clients,
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales,
- Être assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle,
- Être libre d'agir, discuter librement ses tarifs et les missions sur lesquelles il souhaite intervenir.
- Avoir conscience que toute information inexacte est susceptible d'entraîner d'éventuelles poursuites en cas de contrôle par les autorités compétentes et dégage EVOGUE de toute responsabilité le cas échéant.

### 10. REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les prestations seront régies par le Droit Français. En cas de différend concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de l'une ou d'une quelconque des dispositions du présent contrat, les parties s'engagent à trouver une solution amiable.

Si toutefois les parties ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre Partie, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris qui est seul compétent pour connaître du litige.

Signature du Prestataire :

